

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement : LIMOGES
Canton : CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	16
Votants	19

Date de convocation
11/12/2023

Date d'affichage
11/12/2023

Objet : Demande de subventions pour le projet d'extension de l'ALSH.

Délibération n° 2023DEL35
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 18 décembre 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, BOURGER, CARLIER, COMES, DUPIN, FERNANDES, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

Absents et excusés :

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Claire MOURNETAS
Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE
Christian RIBOULET procuration donnée à Fabrice RECORD

Laure FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension de l'ALSH, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet sommaire à 1 958 333 € HT soit 2 350 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Conseil départemental au titre des CTD, de l'ADEME au titre du Fonds chaleur, de la CAF, de la fédération de judo.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
CAF		100 000 €	5.11 %
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	1 017 000 €	51.93 %
Région			
Département	CTD	391 667 €	20 %

- Fonds chaleur		45 000 €	2.30 %
- SEHV		13 000 €	0.66 %
Total des aides		1 566 667 €	
Auto-financement			
Fonds propres		391 666 €	
Emprunt			
Total HT		1 958 333 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 958 333 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Le Conseil Municipal a délibéré à 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Certifié exécutoire par Alexandre
 PORTHEAULT, Maire
 Compte tenu de la transmission en Pré-
 fecture le 22/12/23
 Et la publication le 27/12/23

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT